

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1479

30 décembre 2005

### SOMMAIRE

Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N° 1 ...	70992	H.E.M. Lux S.A., Dudelange .....	70968
Agar S.A., Luxembourg .....	70990	HBI LuxFinCo, S.à r.l., Luxembourg .....	70954
Almega S.A., Luxembourg .....	70970	I.F.T. (International Fil Trading) S.A., Luxem- bourg .....	70981
Antigone S.A., Luxembourg .....	70978	Jeopardy Financing Holding S.A., Luxembourg ..	70989
Avenue de Wolvendael 61 Holding S.A., Luxem- bourg .....	70953	Jolux Invest S.A., Luxembourg .....	70966
Aztec (Luxembourg) S.e.c.s., Luxembourg .....	70967	Kiemko S.A., Luxembourg .....	70990
Beckham Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	70966	Lacuna Investment International S.A., Luxembourg	70962
Belek Luxembourg, S.à r.l. ....	70991	LMF S.A., Luxembourg .....	70964
Biko Investments S.A. ....	70991	Ludovicus Investment S.A.H., Luxembourg .....	70986
BPB Valmarand S.A., Munsbach .....	70990	Lugaro Financing Holding S.A., Luxembourg ....	70990
BPB Valmarand S.A., Munsbach .....	70990	Luninvest International S.A., Luxembourg .....	70964
Bregal-Birchill Investments, S.à r.l., Luxembourg .	70983	M.J. Constructions S.A., Sanem .....	70980
Camco Fonds .....	70946	M.J. Constructions S.A., Sanem .....	70980
Chiafia Financing Holding S.A., Luxembourg .....	70989	Maitland Luxembourg S.A., Luxembourg .....	70967
COFINES, Compagnie Financière de l'Esterele S.A.H., Luxembourg .....	70963	Manuel Silva Immobilière, S.à r.l., Luxembourg ..	70962
Copat Luxembourg, S.à r.l. ....	70992	Martur Finance S.A.H., Luxembourg .....	70984
CPI Capital Partners Europe Holdings, S.à r.l., Lu- xembourg .....	70979	Mocaflex S.A., Cruchten .....	70984
Crossing Télécom, S.à r.l., Munsbach .....	70966	Musca S.A., Luxembourg .....	70966
Curver Luxembourg, S.à r.l., Differdange .....	70962	Neptuna Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	70965
Diatec International S.A., Luxembourg .....	70964	Nuovo Pignone International, S.à r.l., Luxem- bourg .....	70965
Disperlux, S.à r.l., Luxembourg .....	70985	Reseaux Tel Lux S.A., Luxembourg .....	70965
Ernst & Young S.A., Munsbach .....	70963	SHKM S.A., Luxembourg .....	70962
Europa Eagle, S.à r.l., Luxembourg .....	70971	Shakian Holding S.A., Luxembourg .....	70964
Everfin International-Finint S.A., Luxembourg ...	70953	Tonfa Luxembourg S.A., Luxembourg .....	70978
F.E.C., Financière Européenne de Capitalisation S.A., Luxembourg .....	70985	Tradegro Holdings Limited, Luxembourg Branch, S.à r.l., Luxembourg .....	70967
Fareale S.A., Luxembourg .....	70984	Tradegro Limited, Luxembourg Branch, S.à r.l., Luxembourg .....	70983
Fermin S.A., Luxembourg .....	70985	Tradegro Limited, Luxembourg Branch, S.à r.l., Luxembourg .....	70984
Flash S.A., Luxembourg .....	70979	Trilux Luxembourg, S.à r.l. ....	70992
Gef Real Estate Holding S.A., Luxembourg .....	70991	Vivalux S.A.H., Luxembourg .....	70985
Giglio Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	70970	Westhorn S.A., Luxembourg .....	70946
Goldstar Invest S.A., Luxembourg .....	70980	Xaro S.A.H., Luxembourg .....	70991
Green Cove Capital Management, S.à r.l., Luxem- bourg .....	70964		

**WESTHORN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 103.034.

 —  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 septembre 2005 que:

- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
- Monsieur Thierry Jacob, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg,

ont été réélus Administrateurs pour une durée de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

- Monsieur René Schmitter, Licencié en Sciences Economiques et Financières, demeurant à Luxembourg, a été élu Administrateur pour la même période en remplacement de Olivier Henz, Administrateur démissionnaire.  
- H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été réélue Commissaire aux comptes pour la même période.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081408.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

---

**CAMCO FONDS, Fonds Commun de Placement.**

 —  
*Änderung des Verwaltungsreglements*

CAMCO Investment Management S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft»), die Verwaltungsgesellschaft des CAMCO Fonds («der Fonds»), ein Sondervermögen mit mehreren Teilfonds nach Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen, hat mit Zustimmung der M.M.WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A. als Depotbank (die «Depotbank») beschlossen, das Verwaltungsreglement des Fonds wie folgt zu ändern:

Artikel 1 Punkt 2 wird wie folgt gefasst:

«Der Fonds besteht aus einem oder mehreren Teilfonds im Sinne von Artikel 133 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das «Gesetz von 2002»). Die Gesamtheit der Teilfonds ergibt den Fonds. Jeder Anleger ist am Fonds durch Beteiligung an einem Teilfonds beteiligt. Das Nettovermögen des Fonds muss innerhalb von 6 Monaten nach Genehmigung mindestens den Gegenwert von 1.250.000,- Euro erreichen.

Jeder Teilfonds gilt im Verhältnis der Anteilhaber untereinander als selbständiges Sondervermögen. Die Rechte und Pflichten der Anteilhaber eines Teilfonds sind von denen der Anteilhaber der anderen Teilfonds getrennt.

Gegenüber Dritten haften die Vermögenswerte eines jeden Teilfonds lediglich für solche Verbindlichkeiten, welche dem betreffenden Teilfonds zuzuordnen sind.»

Artikel 2 Punkt 4 wird wie folgt gefasst:

«Bei der Anlage des Fondsvermögens kann sich die Verwaltungsgesellschaft unter eigener Verantwortung und auf eigene Kosten von einem oder mehreren Investmentberatern oder Investmentmanagern unterstützen lassen.

Die Investmentberater und Investmentmanager werden von der Verwaltungsgesellschaft bestellt.

Aufgabe der Investmentberater und Investmentmanager ist insbesondere die Beobachtung der Finanzmärkte, die Analyse der Zusammensetzung des Fondsvermögens des jeweiligen Teilfonds und die Abgabe von Anlageempfehlungen an die Verwaltungsgesellschaft unter Beachtung der Grundsätze der Anlagepolitik des jeweiligen Teilfonds und der Anlageschränkungen.

Die Aufgaben des Investmentmanagers können insbesondere auch die Ausführung der täglichen Anlagepolitik des jeweiligen Teilfonds im Sinne von Absatz 3 Satz 2 umfassen.»

Artikel 3 Punkt 3 Satz 2 wird wie folgt gefasst:

«Die Rechte und Pflichten der Depotbank richten sich nach dem Gesetz von 2002, dem Verwaltungsreglement und dem jeweiligen Depotbankvertrag.»

Artikel 4 wird wie folgt gefasst:

«1. Definitionen

Es gelten folgende Definitionen:

«Drittstaat»: Als Drittstaat im Sinne dieses Verwaltungsreglements gilt jeder Staat Europas, der nicht Mitglied der Europäischen Union ist sowie jeder Staat Amerikas, Afrikas, Asiens oder Australiens und Ozeaniens.

«Geldmarktinstrumente»: Instrumente, die üblicherweise auf dem Geldmarkt gehandelt werden, liquide sind und deren Wert jederzeit genau bestimmt werden kann.

«geregelter Markt»: ein Markt gemäss Artikel 1, Ziffer 20 des Gesetzes von 2002 sowie Artikel 1, Ziffer 13 der Richtlinie 93/22/EWG.

«OGA»: Organismus für gemeinsame Anlagen.

«OGAW»: Organismus für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren, welcher der Richtlinie 85/611/EWG unterliegt.

«Wertpapiere»: - Aktien und andere, Aktien gleichwertige, Wertpapiere («Aktien»)  
 - Schuldverschreibungen und sonstige verbriefte Schuldtitel («Schuldtitel»)  
 - alle anderen marktfähigen Wertpapiere, die zum Erwerb von Wertpapieren durch Zeichnung oder Austausch berechtigen, mit Ausnahme der in nachfolgender Nr. 7 dieses Artikels genannten Techniken und Instrumente.

## 2. Anlagepolitik

Das Hauptziel der Anlagepolitik des Fonds besteht in der Erwirtschaftung von Kapitalzuwachs und Rendite.

Zu diesem Zweck können die Fondsvermögen der einzelnen Teilfonds nach dem Grundsatz der Risikostreuung und nach Maßgabe der jeweiligen Anlagepolitik in Instrumente zu investieren, die unter Absatz Nr. 3 aufgeführt sind. Die Anlagepolitik der einzelnen Teilfonds wird im Verkaufsprospekt beschrieben

Sofern Anlagen einzelner Teilfonds in Wertpapieren erfolgen, die von Unternehmen begeben werden, welche ihren Hauptsitz in Russland haben oder welche in Russland ansässig sind, werden diese Anlagen ausschließlich über «Global Depository Receipts» («GDRs») oder über «American Depository Receipts» («ADRs») getätigt.

Die Anlagegrenzen betreffend Wertpapiere, welche an einer Börse notiert oder auf einem geregelten Markt gehandelt werden, sind anwendbar, sofern die Wertpapiere von Unternehmen, die ihren Hauptsitz in Russland haben oder die in Russland ansässig sind, durch «Global Depository Receipts» («GDRs») oder durch «American Depository Receipts» («ADRs») verbrieft sind, welche von Finanzinstituten erster Ordnung ausgegeben werden. ADRs werden von U.S. Banken ausgegeben und gefördert. Sie verleihen das Recht, Wertpapiere, die von Emittenten ausgegeben wurden und in einer U.S. Bank oder in einer Korrespondenzbank in den U.S.A. hinterlegt sind, zu erhalten. GDRs sind Depot-scheine, die von einer U.S. Bank, von einer europäischen Bank oder von einem anderen Finanzinstitut ausgegeben werden und die ähnliche Charakteristika aufweisen wie ADRs. ADRs und GDRs müssen nicht unbedingt in der gleichen Währung wie die zugrundeliegenden Wertpapiere ausgedrückt sein.

Die Anlage des Fondsvermögens der einzelnen Teilfonds unterliegt den nachfolgenden allgemeinen Anlagerichtlinien und Anlagebeschränkungen, die grundsätzlich auf jeden Teilfonds separat anwendbar sind. Dies gilt nicht für die Anlagebeschränkungen aus Absatz Nr. 5 (k) bzw. (l), für welche auf den Fonds insgesamt bzw. das Gesamt-Netto-Fondsvermögen, wie es sich aus der Addition der Fondsvermögen abzüglich zugehöriger Verbindlichkeiten («Netto-Fondsvermögen») der Teilfonds ergibt, abzustellen ist.

3. Anlagen des Fonds können aus folgenden Vermögenswerten bestehen:

- a) Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten, die auf einem geregelten Markt notiert oder gehandelt werden;
- b) Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten, die auf einem anderen Markt, der anerkannt, geregelt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union gehandelt werden;
- c) Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten, die an einer Wertpapierbörse eines Drittstaates zur amtlichen Notierung zugelassen sind oder dort auf einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist;
- d) Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten aus Neuemissionen, sofern die Emissionsbedingungen die Verpflichtung enthalten, dass die Zulassung zum Handel auf einem geregelten Markt im Sinne der vorstehend unter Nr. 3. a) bis c) genannten Bestimmungen beantragt wird und die Zulassung spätestens vor Ablauf eines Jahres nach der Ausgabe erlangt wird;
- e) Anteilen von nach der Richtlinie 85/611/EWG zugelassenen OGAW und /oder anderen OGA im Sinne von Artikel 1 Absatz 2 erster und zweiter Gedankenstrich der Richtlinie 85/611/EWG mit Sitz in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder einem Drittstaat, sofern
  - diese anderen OGA nach Rechtsvorschriften zugelassen wurden, die sie einer behördlichen Aufsicht unterstellen, welche nach Auffassung der CSSF derjenigen nach dem Gemeinschaftsrecht gleichwertig ist, und ausreichende Gewähr für die Zusammenarbeit zwischen den Behörden besteht;
  - das Schutzniveau der Anteilinhaber der anderen OGA dem Schutzniveau der Anteilinhaber eines OGAW gleichwertig ist und insbesondere die Vorschriften für die getrennte Verwahrung des Fondsvermögens, die Kreditaufnahme, die Kreditgewährung und Leerverkäufe von Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten den Anforderungen der Richtlinie 85/611/EWG gleichwertig sind;
  - die Geschäftstätigkeit der anderen OGA Gegenstand von Halbjahres- und Jahresberichten ist, die es erlauben, sich ein Urteil über das Vermögen und die Verbindlichkeiten, die Erträge und die Transaktionen im Berichtszeitraum zu bilden;
  - der OGAW oder dieser andere OGA, dessen Anteile erworben werden sollen, nach seinen Gründungsunterlagen insgesamt höchstens 10% seines Vermögens in Anteilen anderer OGAW oder anderer OGA anlegen darf;
- f) Sichteinlagen oder kündbare Einlagen mit einer Laufzeit von höchstens 12 Monaten bei Kreditinstituten, sofern das betreffende Kreditinstitut seinen Sitz in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union hat oder, falls der Sitz des Kreditinstituts sich in einem Drittstaat befindet, es Aufsichtsbestimmungen unterliegt, die nach Auffassung der CSSF denjenigen des Gemeinschaftsrechts gleichwertig sind;
- g) abgeleiteten Finanzinstrumenten, d.h. insbesondere Optionen und Futures sowie Tauschgeschäfte («Derivaten»), einschließlich gleichwertiger bar abgerechneter Instrumente, die an einem der unter den Buchstaben a), b) und c) bezeichneten geregelten Märkte gehandelt werden, und/oder abgeleiteten Finanzinstrumenten, die nicht an einer Börse gehandelt werden («OTC-Derivaten»), sofern
  - es sich bei den Basiswerten um Instrumente im Sinne von dieser Nr. 3. a) bis h), um Finanzindizes, Zinssätze, Wechselkurse oder Währungen handelt, in die der Fonds bzw. Teilfonds gemäss seinen Anlagezielen investieren darf;
  - die Gegenparteien bei Geschäften mit OTC-Derivaten einer behördlichen Aufsicht unterliegende Institute der Kategorien sind, die von der CSSF zugelassen wurden und

- die OTC-Derivate einer zuverlässigen und überprüfbaren Bewertung auf Tagesbasis unterliegen und jederzeit auf Initiative des Fonds zum angemessenen Zeitwert veräußert, liquidiert oder durch ein Gegengeschäft glattgestellt werden können.

h) Geldmarktinstrumenten, die nicht auf einem geregelten Markt gehandelt werden und nicht unter die vorstehend genannte Definition fallen, sofern die Emission oder der Emittent dieser Instrumente selbst Vorschriften über den Einlagen- und den Anlegerschutz unterliegt, und vorausgesetzt sie werden

- von einer zentralstaatlichen, regionalen oder lokalen Körperschaft oder der Zentralbank eines Mitgliedstaats, der Europäischen Zentralbank, der Europäischen Union oder der Europäischen Investitionsbank, einem Drittstaat oder, im Falle eines Bundesstaates, einem Gliedstaat der Föderation oder von einer internationalen Einrichtung öffentlich-rechtlichen Charakters, der mindestens ein Mitgliedstaat angehört, begeben oder garantiert oder

- von einem Unternehmen begeben, dessen Wertpapiere auf den unter den vorstehenden Buchstaben a), b) und c) bezeichneten geregelten Märkten gehandelt werden, oder

- von einem Institut, das gemäß den im Gemeinschaftsrecht festgelegten Kriterien einer behördlichen Aufsicht unterstellt ist, oder einem Institut, das Aufsichtsbestimmungen, die nach Auffassung der CSSF mindestens so streng sind, wie die des Gemeinschaftsrechts, unterliegt und diese einhält, begeben oder garantiert, oder

- von anderen Emittenten begeben, die einer Kategorie angehören, die von der CSSF zugelassen wurde, sofern für Anlagen in diesen Instrumenten Vorschriften für den Anlegerschutz gelten, die denen des ersten, des zweiten oder des dritten Gedankenstrichs gleichwertig sind und sofern es sich bei dem Emittenten entweder um ein Unternehmen mit einem Eigenkapital von mindestens zehn Millionen Euro (10.000.000,- Euro), das seinen Jahresabschluss nach den Vorschriften der vierten Richtlinie 78/660/EWG erstellt und veröffentlicht, oder um einen Rechtsträger, der innerhalb einer eine oder mehrere börsennotierte Gesellschaften umfassenden Unternehmensgruppe für die Finanzierung dieser Gruppe zuständig ist, oder um einen Rechtsträger handelt, der die wertpapiermäßige Unterlegung von Verbindlichkeiten durch Nutzung einer von einer Bank eingeräumten Kreditlinie finanzieren soll.

4. Der Fonds kann darüber hinaus:

a) bis zu 10% seines Nettovermögens in anderen als den unter Nr. 3. genannten Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten anlegen;

b) in Höhe von bis zu 49% seines Nettovermögens flüssige Mittel und ähnliche Vermögenswerte halten;

c) Kredite für kurze Zeit bis zu einem Gegenwert von 10% seines Nettovermögens aufnehmen. Deckungsgeschäfte im Zusammenhang mit dem Verkauf von Optionen oder dem Erwerb oder Verkauf von Terminkontrakten und Futures gelten nicht als Kreditaufnahme im Sinne dieser Anlagebeschränkung;

d) Devisen im Rahmen eines «Back-to-back»-Darlehens erwerben.

5. Darüber hinaus wird der Fonds bei der Anlage seines Vermögens folgende Anlagebeschränkungen beachten:

a) Der Fonds darf höchstens 10% seines Nettovermögens in Wertpapieren oder Geldmarktinstrumenten ein und desselben Emittenten anlegen. Der Fonds darf höchstens 20% seines Nettovermögens in Einlagen bei ein und derselben Einrichtung anlegen. Das Ausfallrisiko der Gegenpartei bei Geschäften des Fonds mit OTC-Derivaten darf 10% seines Nettovermögens nicht überschreiten, wenn die Gegenpartei ein Kreditinstitut im Sinne von Nr. 3. f) ist. Für andere Fälle beträgt die Grenze maximal 5% des Nettovermögens des Fonds.

b) Der Gesamtwert der Wertpapiere und Geldmarktinstrumente von Emittenten, bei denen der Fonds jeweils mehr als 5% seines Nettovermögens anlegt, darf 40% des Wertes seines Nettovermögens nicht überschreiten. Diese Begrenzung findet keine Anwendung auf Einlagen und auf Geschäfte mit OTC-Derivaten, die mit Finanzinstituten getätigt werden, welche einer behördlichen Aufsicht unterliegen.

Ungeachtet der einzelnen in Nr. 5. a) genannten Obergrenzen darf der Fonds bei ein und derselben Einrichtung höchstens 20% seines Nettovermögens in einer Kombination aus

- von dieser Einrichtung begebenen Wertpapieren oder Geldmarktinstrumenten,

- Einlagen bei dieser Einrichtung und/oder

- der mit dieser Einrichtung gehandelten OTC-Derivate investieren.

c) Die in Nr. 5. a) Satz 1 genannte Obergrenze beträgt höchstens 35%, wenn die Wertpapiere oder Geldmarktinstrumente von einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder seinen Gebietskörperschaften, von einem Drittstaat oder von internationalen Einrichtungen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen mindestens ein Mitgliedstaat der Europäischen Union angehört, begeben oder garantiert werden.

d) Die in Nr. 5. a) Satz 1 genannte Obergrenze beträgt höchstens 25% für bestimmte Schuldverschreibungen, wenn diese von einem Kreditinstitut mit Sitz in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union begeben werden, das aufgrund gesetzlicher Vorschriften zum Schutz der Inhaber dieser Schuldverschreibungen einer besonderen behördlichen Aufsicht unterliegt. Insbesondere müssen die Erträge aus der Emission dieser Schuldverschreibungen gemäß den gesetzlichen Vorschriften in Vermögenswerten angelegt werden, die während der gesamten Laufzeit der Schuldverschreibungen die sich daraus ergebenden Verbindlichkeiten ausreichend decken und vorrangig für die beim Ausfall des Emittenten fällig werdende Rückzahlung des Kapitals und die Zahlung der Zinsen bestimmt sind.

Legt der Fonds mehr als 5% seines Nettovermögens in Schuldverschreibungen im Sinne des vorstehenden Unterabsatzes an, die von ein und demselben Emittenten begeben werden, so darf der Gesamtwert dieser Anlagen 80% des Wertes des Nettovermögens des Fonds nicht überschreiten.

e) Die in Nr. 5. c) und d) genannten Wertpapiere und Geldmarktinstrumente werden bei der Anwendung der in Nr. 5. b) vorgesehenen Anlagegrenze von 40% nicht berücksichtigt.

Die in Nr. 5. a), b), c) und d) genannten Grenzen dürfen nicht kumuliert werden; daher dürfen gemäß Nr. 5. a), b), c) und d) getätigte Anlagen in Wertpapieren oder Geldmarktinstrumente ein und desselben Emittenten oder in Einlagen bei diesem Emittenten oder in Derivaten desselben nicht 35% des Nettovermögens des Fonds übersteigen.

Gesellschaften, die im Hinblick auf die Erstellung des konsolidierten Abschlusses im Sinne der Richtlinie 83/349/EWG oder nach den anerkannten internationalen Rechnungslegungsvorschriften derselben Unternehmensgruppe angehören, sind bei der Berechnung der in diesen Buchstaben a) bis e) vorgesehenen Anlagegrenzen als ein einziger Emittent anzusehen.

Der Fonds darf kumulativ bis zu 20% seines Nettovermögens in Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten ein und derselben Unternehmensgruppe anlegen.

f) Unbeschadet der in nachfolgend Nr. 5. k), l) und m) festgelegten Anlagegrenzen betragen die in Nr. 5. a) bis e) genannten Obergrenzen für Anlagen in Aktien und/oder Schuldtiteln ein und desselben Emittenten höchstens 20%, wenn es Ziel der Anlagestrategie des Fonds bzw. Teilfonds ist, einen bestimmten, von der CSSF anerkannten Aktien- oder Schuldtitelindex nachzubilden. Voraussetzung hierfür ist, dass

- die Zusammensetzung des Index hinreichend diversifiziert ist;
- der Index eine adäquate Bezugsgrundlage für den Markt darstellt, auf den er sich bezieht;
- der Index in angemessener Weise veröffentlicht wird.

g) Die in Nr. 5. f) festgelegte Grenze beträgt 35%, sofern dies aufgrund außergewöhnlicher Marktbedingungen gerechtfertigt ist, und zwar insbesondere auf geregelten Märkten, auf denen bestimmte Wertpapiere oder Geldmarktinstrumente stark dominieren. Eine Anlage bis zu dieser Obergrenze ist nur bei einem einzigen Emittenten möglich.

h) Unbeschadet der Bestimmungen gemäß Nr. 5. a) bis e) darf der Fonds, nach dem Grundsatz der Risikostreuung, bis zu 100% seines Nettovermögens in Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten verschiedener Emissionen anlegen, die von einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder seinen Gebietskörperschaften oder von einem anderen Mitgliedstaat der OECD oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der Europäischen Union angehören, begeben oder garantiert werden, vorausgesetzt, dass (i) solche Wertpapiere im Rahmen von mindestens sechs verschiedenen Emissionen begeben worden sind und (ii) in Wertpapieren aus ein und derselben Emission nicht mehr als 30% des Nettovermögens des Fonds angelegt werden.

i) Der Fonds darf höchstens 10% seines Nettovermögens in Anteilen anderer OGAW oder anderer OGA im Sinne von Nr. 3. e) anlegen.

j) Wenn der Fonds Anteile eines OGAW und/oder sonstigen OGA erworben hat, werden die Anlagewerte des betreffenden OGAW oder anderen OGA in Bezug auf die in Nr. 5. a) bis e) genannten Obergrenzen nicht berücksichtigt.

Erwirbt der Fonds Anteile anderer OGAW und/oder sonstiger OGA, die unmittelbar oder mittelbar von derselben Verwaltungsgesellschaft oder einer anderen Gesellschaft verwaltet werden, mit der die Verwaltungsgesellschaft durch eine gemeinsame Verwaltung oder Beherrschung oder durch eine wesentliche direkte oder indirekte Beteiligung verbunden ist, so darf die Verwaltungsgesellschaft oder die andere Gesellschaft für die Zeichnung oder den Rückkauf von Anteilen der anderen OGAW und/oder anderen OGA durch den Fonds keine Gebühren berechnen.

k) Der Fonds insgesamt darf stimmberechtigte Aktien nicht in einem Umfang erwerben, der es ihm erlaubt, auf die Verwaltung des Emittenten einen wesentlichen Einfluss auszuüben.

l) Ferner darf der Fonds insgesamt nicht mehr als:

- 10% der stimmrechtslosen Aktien ein und desselben Emittenten;
- 10% der Schuldverschreibungen ein und desselben Emittenten;
- 25% der Anteile ein und desselben OGAW und/oder anderen OGA;
- 10% der Geldmarktinstrumente ein und desselben Emittenten erwerben.

Die im zweiten, dritten und vierten Gedankenstrich vorgesehenen Grenzen brauchen beim Erwerb nicht eingehalten zu werden, wenn sich der Bruttobetrag der Schuldverschreibungen oder der Geldmarktinstrumente oder der Nettobetrag der ausgegebenen Anteile zum Zeitpunkt des Erwerbs nicht berechnen lässt.

m) Die vorstehenden Bestimmungen gemäß Nr. 5. k) und l) sind nicht anwendbar im Hinblick auf:

aa) Wertpapiere und Geldmarktinstrumente, die von einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder dessen Gebietskörperschaften begeben oder garantiert werden;

bb) Wertpapiere und Geldmarktinstrumente, die von einem Drittstaat begeben oder garantiert werden;

cc) Wertpapiere und Geldmarktinstrumente, die von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters begeben werden, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der Europäischen Union angehören;

dd) Aktien von Gesellschaften, die nach dem Recht eines Staates errichtet wurden, der kein Mitgliedstaat der Europäischen Union ist, sofern (i) eine solche Gesellschaft ihr Vermögen hauptsächlich in Wertpapieren von Emittenten aus diesem Staat anlegt, (ii) nach dem Recht dieses Staates eine Beteiligung des Fonds an dem Kapital einer solchen Gesellschaft den einzig möglichen Weg darstellt, um Wertpapiere von Emittenten dieses Staates zu erwerben und (iii) diese Gesellschaft im Rahmen ihrer Vermögensanlage die Anlagebeschränkungen gemäß vorstehend Nr. 5. a) bis e) und Nr. 5. i) bis l) beachtet.

n) Der Fonds darf keine Edelmetalle oder Zertifikate hierüber erwerben.

o) Der Fonds darf nicht in Immobilien anlegen, wobei Anlagen in immobilien gesicherten Wertpapieren oder Zinsen hierauf oder Anlagen in Wertpapieren, die von Gesellschaften ausgegeben werden, die in Immobilien investieren und Zinsen hierauf zulässig sind.

p) Zu Lasten des Fondsvermögens dürfen keine Kredite oder Garantien für Dritte ausgegeben werden, wobei diese Anlagebeschränkung den Fonds nicht daran hindert, sein Nettovermögen in nicht voll einbezahlten Wertpapieren, Geldmarktinstrumenten oder anderer Finanzinstrumente im Sinne von oben Nr. 3. e), g) und h) anzulegen, vorausgesetzt, der Fonds verfügt über ausreichende Bar- oder sonstige flüssige Mittel, um dem Abruf der verbleibenden Einzahlungen gerecht werden zu können; solche Reserven dürfen nicht schon im Rahmen des Verkaufs von Optionen berücksichtigt sein.

q) Leerverkäufe von Wertpapieren, Geldmarktinstrumenten oder anderen in oben Nr. 3. e), g) und h) genannten Finanzinstrumenten dürfen nicht getätigt werden.

6. Unbeschadet hierin enthaltener gegenteiliger Bestimmungen:

a) braucht der Fonds die in vorstehend Nr. 3. bis 5. vorgesehenen Anlagegrenzen bei der Ausübung von Zeichnungsrechten, die an Wertpapiere oder Geldmarktinstrumente, die er in seinem Fondsvermögen hält, geknüpft sind, nicht einzuhalten.

b) muss der Fonds dann, wenn diese Bestimmungen aus Gründen, die ausserhalb der Macht des Fonds liegen, oder aufgrund von Zeichnungsrechten überschritten werden, vorrangig danach streben, die Situation im Rahmen seiner Verkaufstransaktionen unter Berücksichtigung der Interessen seiner Anteilhaber zu bereinigen.

c) in dem Fall, in dem ein Emittent eine Rechtseinheit mit mehreren Teilfonds bildet, bei der die Aktiva eines Teilfonds ausschließlich den Ansprüchen der Anleger dieses Teilfonds gegenüber sowie gegenüber den Gläubigern haften, deren Forderung anlässlich der Gründung, der Laufzeit oder der Liquidation des Teilfonds entstanden ist, ist jeder Teilfonds zwecks Anwendung der Vorschriften über die Risikostreuung in Nr. 5. a) bis g) sowie Nr. 5. i) und j) als eigenständiger Emittent anzusehen.

d) Neu aufgelegte Teilfonds können für eine Frist von sechs Monaten ab Genehmigung des jeweiligen Teilfonds unter Beachtung des Grundsatzes der Risikostreuung von den in vorstehend Nr. 5 a) bis j) vorgesehenen Anlagegrenzen abweichen.

Der Verwaltungsrat des Fonds ist berechtigt, zusätzliche Anlagebeschränkungen aufzustellen, sofern dies notwendig ist, um den gesetzlichen und verwaltungsrechtlichen Bestimmungen in Ländern, in denen die Anteile des Fonds angeboten oder verkauft werden, zu entsprechen.

7. Techniken und Instrumente

a) Allgemeine Bestimmungen

Zur Absicherung und zur effizienten Verwaltung des Portfolios oder zum Laufzeiten- oder Risikomanagement des Portfolios, kann der Fonds Derivate sowie sonstige Techniken und Instrumente einsetzen.

Beziehen sich diese Transaktionen auf den Einsatz von Derivaten, so müssen die Bedingungen und Grenzen mit den Bestimmungen von vorstehenden Nr. 3 bis 6 dieses Artikels im Einklang stehen. Des Weiteren sind die Bestimmungen von nachstehender Nr. 8 dieses Artikels betreffend Risikomanagement-Verfahren zu berücksichtigen.

Unter keinen Umständen darf der Fonds bei den mit Derivaten sowie sonstigen Techniken und Instrumenten verbundenen Transaktionen von den im Verkaufsprospekt genannten Anlagezielen des jeweiligen Teilfonds abweichen.

b) Wertpapierleihe

Der Fonds kann im Rahmen der Wertpapierleihe als Leihgeber und als Leihnehmer auftreten, wobei solche Geschäfte mit nachfolgenden Regeln im Einklang stehen müssen:

aa) Der Fonds darf Wertpapiere nur im Rahmen eines standardisierten Systems leihen und verleihen, das von einer anerkannten Clearinginstitution oder von einem erstklassigen, auf derartige Geschäfte spezialisierten Finanzinstitut organisiert wird.

bb) Im Rahmen der Wertpapierleihe muss der Fonds grundsätzlich eine Garantie erhalten, deren Wert bei Abschluss des Vertrages wenigstens dem Gesamtwert der verliehenen Wertpapiere entspricht.

Diese Garantie muss in Form von liquiden Vermögenswerten und/oder Wertpapieren, die von einem Mitgliedstaat der OECD oder seinen Gebietskörperschaften oder von supranationalen Institutionen und Einrichtungen gemeinschaftsrechtlicher, regionaler oder weltweiter Natur begeben oder garantiert werden und die für den Fonds bis zum Ende der Laufzeit der Wertpapierleihe gesperrt bleiben, gegeben werden. Einer solchen Garantie bedarf es nicht, wenn die Wertpapierleihe über CLEARSTREAM oder EUROCLEAR oder über eine andere Organisation, die dem Leihgeber die Rückerstattung seiner Wertpapiere im Wege einer Garantie oder anders sicherstellt, durchgeführt wird.

cc) Die Wertpapierleihe darf, sofern der Fonds als Leihgeber auftritt, 50% des Gesamtwertes des Wertpapierportfolios des Fonds nicht überschreiten.

dd) Die Wertpapierleihe darf 30 Tage nicht überschreiten.

ee) Die unter den Punkten (cc) und (dd) genannten Beschränkungen gelten nicht, sofern dem Fonds das Recht zusteht, den Wertpapierleihvertrag zu jeder Zeit zu kündigen und die Rückerstattung der verliehenen Wertpapiere zu verlangen.

ff) Über vom Fonds geliehene Wertpapiere darf während der Zeit, in welcher sie im Besitz des Fonds sind, nicht verfügt werden, es sei denn, sie sind durch Finanzinstrumente, die den Fonds in die Lage versetzen, die geliehenen Wertpapiere zum Vertragsende rückzuerstatten, ausreichend abgesichert.

gg) Die Wertpapierleihe darf, sofern der Fonds als Leihnehmer auftritt, 50% des Gesamtwertes des Wertpapierportfolios des Fonds nicht überschreiten.

hh) Der Fonds darf als Leihnehmer unter folgenden Umständen im Zusammenhang mit der Abwicklung einer Wertpapiertransaktion auftreten: (i) während einer Zeit, in der die Wertpapiere zu erneuter Registrierung versandt wurden; (ii) wenn Wertpapiere verliehen und nicht rechtzeitig rückerstattet wurden und (iii) um einen Fehlschlag in der Abwicklung zu vermeiden, wenn die Depotbank ihrer Lieferpflicht nicht nachkommt.

c) Wertpapierpensionsgeschäfte

Der Fonds kann nebenbei Wertpapierpensionsgeschäfte eingehen, die darin bestehen, Wertpapiere zu kaufen und zu verkaufen mit der Besonderheit einer Klausel, welche dem Verkäufer das Recht vorbehält oder die Verpflichtung auferlegt, vom Erwerber die Wertpapiere zu einem Preis und in einer Frist, welche beide Parteien in ihren vertraglichen Vereinbarungen festlegen, zurück zu erwerben.

Der Fonds kann als Verkäufer oder als Käufer im Rahmen von Wertpapierpensionsgeschäften sowie in einer Serie von Wertpapierpensionsgeschäften auftreten. Seine Beteiligung an derartigen Geschäften unterliegt jedoch den folgenden Bedingungen:

aa) Der Fonds darf Wertpapiere über ein Wertpapierpensionsgeschäft nur kaufen oder verkaufen, wenn die Gegenpartei ein erstklassiges, auf solche Geschäfte spezialisiertes Finanzinstitut ist.

bb) Während der Laufzeit eines Wertpapierpensionsgeschäftes darf der Fonds die gegenständlichen Wertpapiere nicht verkaufen, bevor nicht das Rückkaufrecht durch die Gegenseite ausgeübt oder die Rückkauffrist abgelaufen ist.

cc) Da der Fonds sich Rücknahmeanträgen auf eigene Anteile gegenüber sieht, muss er sicherstellen, dass seine Positionen im Rahmen von Wertpapierpensionsgeschäften ihn zu keiner Zeit daran hindern, seinen Rücknahmeverpflichtungen nachzukommen.

Wertpapierpensionsgeschäfte werden voraussichtlich nur gelegentlich eingegangen werden.

#### 8. Risikomanagement-Verfahren

Im Rahmen des Fonds wird ein Risikomanagement-Verfahren eingesetzt, welches es der Verwaltungsgesellschaft ermöglicht, das mit den Anlagepositionen des jeweiligen Teilfonds verbundene Risiko sowie ihren jeweiligen Anteil am Gesamtrisikoprofil des Anlageportfolios jederzeit zu überwachen und zu messen.

Im Hinblick auf Derivate wird der Fonds ein Verfahren einsetzen, das eine präzise und unabhängige Bewertung der OTC-Derivate erlaubt. Darüber hinaus stellt der Fonds im Hinblick auf Derivate sicher, dass das mit Derivaten verbundene Gesamtrisiko den Gesamtnettowert seines Portfolios nicht überschreitet. Bei der Berechnung dieses Gesamtrisikos werden der Marktwert der Basiswerte, das Ausfallrisiko der Gegenpartei, künftige Marktfluktuationen und die Liquidationsfrist der Positionen berücksichtigt.

Der Fonds darf als Teil seiner Anlagestrategie innerhalb der in vorstehend Nr. 5. e) dieses Artikels festgelegten Grenzen Anlagen in Derivaten tätigen, sofern das Gesamtrisiko der Basiswerte die Anlagegrenzen von vorstehend Nr. 5. a) bis e) dieses Artikels nicht überschreitet. Wenn der Fonds in indexbasierten Derivaten anlegt, müssen diese Anlagen nicht bei den Anlagegrenzen von vorstehend Nr. 5. a) bis e) dieses Artikels berücksichtigt werden.

Ein Derivat, das in ein Wertpapier oder ein Geldmarktinstrument eingebettet ist, muss hinsichtlich der Bestimmungen dieser Nr. 8 mit berücksichtigt werden.»

Artikel 6 Punkt 2 und 3 werden wie folgt gefasst:

«2. Die Verwaltungsgesellschaft kann für jeden Teilfonds jederzeit nach eigenem Ermessen einen Zeichnungsantrag zurückweisen oder die Ausgabe von Anteilen zeitweilig beschränken, aussetzen oder endgültig einstellen, soweit dies im Interesse der Gesamtheit der Anteilinhaber, zum Schutz der Verwaltungsgesellschaft, zum Schutz des Fonds oder des jeweiligen Teilfonds, im Interesse der Anlagepolitik oder im Fall der Gefährdung der spezifischen Anlageziele des jeweiligen Teilfonds erforderlich erscheint. Aus den gleichen Gründen behält sich die Verwaltungsgesellschaft insbesondere das Recht vor, Zeichnungsanträge abzulehnen, welche mit den Praktiken des «Market Timing» verbunden sind oder deren Antragsteller der Anwendung dieser Praktiken verdächtig sind.

3. Der Erwerb von Anteilen erfolgt grundsätzlich zu einem zum Zeitpunkt der Erteilung des Zeichnungsantrages unbekanntem Ausgabepreises des jeweiligen Bewertungstages gemäß Artikel 7 Absatz 1 des Verwaltungsreglements. Zeichnungsanträge, welche spätestens um 16.00 Uhr (Luxemburger Zeit) an einem Bewertungstag bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden auf der Grundlage des Anteilwertes des nächsten Bewertungstages abgerechnet. Zeichnungsanträge, welche nach 16.00 Uhr (Luxemburger Zeit) an einem Bewertungstag eingehen, werden auf der Grundlage des Anteilwertes des übernächsten Bewertungstages abgerechnet. Die Verwaltungsgesellschaft kann im Interesse der Anteilinhaber für einzelne Teilfonds eine von dieser Bestimmung abweichende Regelung treffen, welche dann im Verkaufsprospekt Erwähnung findet. Der Ausgabepreis ist innerhalb von fünf Bankarbeitstagen in der Währung des entsprechenden Teilfonds oder in Euro zahlbar»

Artikel 7 Punkt 2 wird durch den folgenden Text ersetzt:

«Das Netto-Fondsvermögen jedes Teilfonds wird nach folgenden Grundsätzen berechnet:

a. Wertpapiere, die an einer Börse notiert sind, werden zum letzten verfügbaren bezahlten Kurs bewertet. Soweit Wertpapiere an mehreren Börsen notiert sind, ist der letzte verfügbare Kurs der entsprechenden Wertpapiere an der Börse maßgeblich, die Hauptmarkt für diese Wertpapiere ist.

b. Wertpapiere, die nicht an einer Börse amtlich notiert sind, die aber an einem anderen geregelten Markt gemäß Artikel 4 Absatz 3 b) des Verwaltungsreglements gehandelt werden, werden zu einem Kurs bewertet, der nicht geringer als der Geldkurs und nicht höher als der Briefkurs zur Zeit der Bewertung sein darf und den die Verwaltungsgesellschaft für den bestmöglichen Kurs hält, zu dem die Wertpapiere verkauft werden können.

c. Falls solche Kurse nicht marktgerecht sind oder falls für andere als die unter Buchstaben a. und b. genannten Wertpapiere keine Kurse festgelegt werden, werden diese Wertpapiere ebenso wie alle anderen Vermögenswerte zum jeweiligen Verkehrswert bewertet, wie ihn die Verwaltungsgesellschaft nach Treu und Glauben und allgemein anerkannten, von Wirtschaftsprüfern nachprüfaren Bewertungsregeln festlegt.

d. Die im Fonds enthaltenen Zielfondsanteile werden zum letzten festgestellten und erhältlichen Rücknahmepreis bewertet.

e. Der Liquidationswert von Futures, Forwards oder Optionen, die nicht an Börsen oder anderen geregelten Märkten gehandelt werden, entspricht dem jeweiligen Nettoliquidationswert, wie er gemäß den Richtlinien der Verwaltungsgesellschaft auf einer konsistent für alle verschiedenen Arten von Verträgen angewandten Grundlage festgestellt wird. Der Liquidationswert von Futures, Forwards oder Optionen, welche an Börsen oder anderen geregelten Märkten gehandelt werden, wird auf der Grundlage der letzten verfügbaren Abwicklungspreise solcher Verträge an den Börsen oder geregelten Märkten, auf welchen diese Futures, Forwards oder Optionen vom Fonds gehandelt werden, berechnet; sofern ein Future, ein Forward oder eine Option an einem Tag, für welchen der Nettovermögenswert bestimmt wird, nicht liquidiert werden kann, wird die Bewertungsgrundlage für einen solchen Vertrag vom Verwaltungsrat in angemessener und vernünftiger Weise bestimmt. Swaps werden zu ihrem Marktwert bewertet.

f. Der Wert von Geldmarktinstrumenten, die nicht an einer Börse notiert oder auf einem anderen geregelten Markt gehandelt werden und eine ursprüngliche Restlaufzeit von weniger als 12 Monaten und mehr als 90 Tagen aufweisen,

entspricht dem jeweiligen Nennwert zuzüglich hierauf aufgelaufener Zinsen. Der Wert von Geldmarktinstrumenten mit einer ursprünglichen Restlaufzeit von höchstens 90 Tagen wird auf der Grundlage der Amortisierungskosten, wodurch dem ungefähren Marktwert entsprochen wird, ermittelt.

g. Die flüssigen Mittel werden zu ihrem Nennwert zuzüglich Zinsen bewertet. Festgelder mit einer Ursprungslaufzeit von mehr als 60 Tagen können mit dem jeweiligen Renditekurs bewertet werden, vorausgesetzt, ein entsprechender Vertrag zwischen dem Finanzinstitut, welches die Festgelder verwahrt, und der Verwaltungsgesellschaft sieht vor, dass diese Festgelder zu jeder Zeit kündbar sind und dass im Falle einer Kündigung ihr Realisierungswert diesem Renditekurs entspricht.

h. Alle nicht auf die Fondswährung lautenden Vermögenswerte werden zum letzten Devisenmittelkurs in diese Fondswährung umgerechnet.

In Artikel 9 Punkt 2 wird wie folgt gefasst:

«Die Rücknahme erfolgt grundsätzlich zu einem zum Zeitpunkt der Erteilung des Rücknahmeantrages unbekanntem Rücknahmepreis des jeweiligen Bewertungstages. Rücknahmeanträge, welche spätestens bis 16.00 Uhr (Luxemburger Zeit) an einem Bewertungstag bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden zum Anteilwert des nächsten Bewertungstages abgerechnet. Rücknahmeanträge, welche nach 16.00 Uhr an einem Bewertungstag eingehen, werden zum Anteilwert des übernächsten Bewertungstages abgerechnet.»

In Artikel 9 Punkt 6 wird am Ende folgender Satz angefügt:

«Die Verwaltungsgesellschaft behält sich zum Schutz des Fonds das Recht vor, Umtauschanträge abzulehnen, welche mit den Praktiken des «Market Timing» verbunden sind oder deren Antragsteller der Anwendung dieser Praktiken verächtlich sind.»

Artikel 10 Punkt 3 wird wie folgt gefasst:

«Die Depotbank erhält aus dem jeweiligen Teilfondsvermögen:

- a. ein Entgelt für die Tätigkeit als Depotbank in Höhe einer als banküblich betrachteten Kommission;
- b. eine bankübliche Bearbeitungsgebühr für Geschäfte für Rechnung des Fonds;
- c. Kosten und Auslagen, die der Depotbank aufgrund einer zulässigen und marktüblichen Beauftragung Dritter gemäß Artikel 3 Absatz 4 des Verwaltungsreglements mit der Verwahrung von Vermögenswerten der Teilfonds entstehen.»

In Artikel 10 Punkt 4 wird der zweite Absatz wie folgt gefasst:

Die Performance-Fee für den jeweiligen Investmentberater bzw. Investmentmanager wird auf das Netto-Fondsvermögen des jeweiligen Teilfonds zum Geschäftsjahresende berechnet und ausbezahlt.

In Artikel 12 Punkt 3 werden die Worte «50 Millionen luxemburgischen Franken» ersetzt durch «1.250.000,- Euro».

Artikel 15 Punkt 1 wird wie folgt gefasst:

«Die erstmals gültige Fassung des Verwaltungsreglements wurde beim Handelsregister des Bezirksgerichts Luxemburg hinterlegt und im «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», dem Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg («Mémorial») veröffentlicht. Änderungen desselben werden bei der Kanzlei des Bezirksgerichts Luxemburg hinterlegt und ein Verweis auf diese Hinterlegung wird im Mémorial veröffentlicht.»

In Artikel 15 Punkt 3 wird hinter den Worten «einen Verkaufsprospekt» ergänzt: «keinen vereinfachten Verkaufsprospekt.»

Artikel 16 Punkt 2 wird wie folgt gefasst:

«Die Auflösung des Fonds wird entsprechend den gesetzlichen Bestimmungen von der Verwaltungsgesellschaft im Mémorial und in mindestens zwei Tageszeitungen, welche eine angemessene Auflage erreichen, veröffentlicht. Eine dieser Tageszeitungen muss eine Luxemburger Tageszeitung sein. Wenn ein Tatbestand eintritt, der zur Liquidation des Fonds führt, wird die Ausgabe von Anteilen eingestellt. Die Verwaltungsgesellschaft kann die Rücknahme von Anteilen weiterhin zulassen, falls die Gleichbehandlung aller Anleger sichergestellt ist. Insbesondere wird im Rücknahmepreis der Anteile, die während des Liquidationsverfahrens zurückgeben werden, ein anteiliger Betrag an den Liquidationskosten und ggf. Honoraren des oder der Liquidatoren berücksichtigt. Falls die Verwaltungsgesellschaft beschließt, die Rücknahme von Anteilen mit Beginn der Liquidation einzustellen, wird in der Veröffentlichung gemäß Satz 1 darauf hingewiesen.

Die Depotbank wird den Liquidationserlös, abzüglich der Liquidationskosten und Honorare, auf Anweisung der Verwaltungsgesellschaft oder gegebenenfalls der von ihr oder von der Depotbank im Einvernehmen mit der Aufsichtsbehörde ernannten Liquidatoren unter die Anteilinhaber im Verhältnis ihrer jeweiligen Anteile verteilen. Liquidationserlöse, die zum Abschluss des Liquidationsverfahrens von Anteilhabern nicht eingefordert worden sind, werden, soweit dann gesetzlich notwendig, in Euro umgerechnet und von der Depotbank für Rechnung der berechtigten Anteilinhaber nach Abschluss des Liquidationsverfahrens bei der «Caisse de Consignation» in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.»

In Artikel 16 Punkt 3 wird der dritte Absatz gestrichen, der vierte Absatz wird wie folgt gefasst:

«Die in Absatz 2 Satz 8 enthaltene Regelung gilt entsprechend für sämtliche nicht nach Abschluss des Liquidationsverfahrens eingeforderten Beträge.»

Artikel 16 Punkt 4 wird durch den folgenden Text ersetzt:

«4. Teilfonds können durch Beschluss der Verwaltungsgesellschaft mit einem anderen Teilfonds innerhalb des Fonds zusammengelegt oder mit anderen Organismen für gemeinsame Anlagen bzw. deren Teilfonds verschmolzen werden. Eine solche Fusion wird 30 Tage im Voraus angezeigt und der entsprechende Beschluss in einer Luxemburger Tageszeitung veröffentlicht.

5. Die Durchführung der Fusion vollzieht sich wie eine Auflösung des einzubringenden Teilfonds und eine gleichzeitige Übernahme sämtlicher Vermögensgegenstände durch den aufnehmenden Fonds bzw. Teilfonds. Abweichend von der Liquidation des Fonds (Absatz 1 und 2) erhalten die Anleger des einbringenden Teilfonds Anteile des aufnehmenden Fonds bzw. Teilfonds, deren Anzahl sich auf der Grundlage des Anteilwertverhältnisses der betroffenen (Teil-)Fonds zum Zeitpunkt der Einbringung errechnet.

6. Die Anteilhaber des jeweiligen Teilfonds haben vor der tatsächlichen Fusion die Möglichkeit, innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung des Fusionsbeschlusses durch die Verwaltungsgesellschaft ihre Anteile zum Nettoinventarwert zurückzugeben.

7. Die Fusion ist Gegenstand eines Berichtes des Wirtschaftsprüfers des Fonds.

8. Weder die Anteilhaber noch deren Erben, Gläubiger oder Rechtsnachfolger können die Auflösung oder die Teilung des Fonds oder eines Teilfonds beantragen.»

Artikel 17 Punkt 1 zweiter Satz wird wie folgt gefasst:

«Insbesondere gelten in Ergänzung zu den Regelungen des Verwaltungsreglements die Vorschriften des Gesetzes von 2002.»

Nach Artikel 17 wird eingefügt:

«Artikel 18 Inkrafttreten

Dieses Verwaltungsreglement sowie Änderungen desselben treten am Tag ihrer Unterzeichnung in Kraft, sofern nichts anderes bestimmt ist.»

Die vorstehenden Änderungen treten am 31. Dezember 2005 in Kraft.

Luxemburg, den 21. Dezember 2005.

CAMCO INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

*Die Verwaltungsgesellschaft*

Unterschriften

M.M. WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A.

*Die Depotbank*

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07314. – Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(113360.2//458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

**EVERFIN INTERNATIONAL-FININT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 68.394.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 septembre 2005, que:

Sont réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005:

- Monsieur Jean-Claude Schaeffer, Directeur de Banque, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Luigi Dell'Acqua, Directeur de Banque, demeurant à Lugano,
- Monsieur Giancarlo Viscardi, Avocat, demeurant à Lugano.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02336. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081414.3/802/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

**AVENUE DE WOLVENDAEL 61 HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 30.928.

—  
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, le commissaire FIDEI REVISION, S.à r.l., est désormais domicilié:

560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081470.3/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

**HBI LuxFinCo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R. C. Luxembourg B 110.491.

## STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty sixth of August.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134 and incorporated under the Luxembourg law by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 22 June 2005 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Such articles of incorporation have been amended several times since its incorporation, in particular:

- the name of the Company has been changed from KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. into HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 11 July 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

- the Articles have been redrafted by a deed drawn up by the notary Hellinckx, undersigned, on 18 July 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

- the corporate capital of the Company has been increased from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred nine thousand five hundred twenty five Euro (EUR 109,525.-) by a deed drawn up by the notary Hellinckx, resident à Mersch, on 20 July 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

- the corporate capital of the Company has been increased from one hundred nine thousand five hundred twenty five Euro (EUR 109,525.-) to two hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 235,775.-) by a deed drawn up by the notary Hellinckx, pre-named, on 22 July 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

- the name of the Company has been changed from HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. into HBI, S.à r.l. and the corporate capital of the Company has been increased from two hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 235,775.-) to three hundred and twelve thousand five hundred and seventy-five Euro (EUR 312,575.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 27 July 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations; and

- the corporate capital of the Company has been increased from three hundred and twelve thousand five hundred and seventy-five Euro (EUR 312,575.-) to three hundred and twenty thousand three hundred Euro (EUR 320,300.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 28 July 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

- the corporate capital of the Company has been increased from three hundred and twenty thousand three hundred Euro (EUR 320,300.-) to four hundred seventy-one thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 471,175.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 10 August 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

- the corporate capital of the Company has been increased from four hundred seventy-one thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 471,175.-) to four hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 488,175.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 11 August 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

- the corporate capital of the Company has been increased from four hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 488,175.-) to five hundred twelve thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 512,675.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 12 August 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

- the corporate capital of the Company has been increased from five hundred twelve thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 512,675.-) to five hundred seventeen thousand one hundred and seventy-five (EUR 517,175.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 19 August 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The appearer for the above is here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium) by virtue of a proxy given under private seal dated 26 August 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

### Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

#### 1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name HBI LuxFinCo, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

## 2. Registered office

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3. However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

## 3. Object

- 3.1. The corporate object of the Company is:
- 3.1.1. to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company») and;
- 3.1.2. to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.
- 3.2. For purposes of article 3.1.1, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.
- 3.3. The Company may in particular enter into the following transactions:
- 3.3.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- 3.3.2. advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company;
- 3.3.3. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;
- 3.3.4. enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;
- 3.3.5. enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the areas described above;
- it is being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
- 3.4. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

## 4. Duration

- 4.1. The Company is established for an unlimited duration.

## Chapter II. Capital, Shares

### 5. Share capital

- 5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».
- 5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account(s) is at the free disposal of the Shareholder(s).
- 5.3. All Shares will have equal rights.

### 6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 7. Transfer of shares

- 7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.
- 7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

### **Chapter III. Management**

#### **8. Management**

8.1. The Company shall be managed by one manager (the «Sole Manager») or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers», each member individually, the «Manager»).

8.2. The Sole Manager and the Manager need not be Shareholder. The Sole Manager or the Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

8.3. Any decision in connection with the management of the Company shall be taken either by the Sole Manager, or collectively by the Board of Managers in compliance with article 12 of the Articles.

8.4. Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager or to any two Managers as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any two Managers does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

#### **9. Powers of the sole manager or of the board of managers**

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

#### **10. Representation of the company**

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

#### **11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers**

11.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **12. Meeting of the board of managers**

12.1. In case of the Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3. The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by more than 50% of the Managers, present or represented.

12.4. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5. Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by more than 50% of the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6. Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

### **Chapter IV. General meeting of shareholders**

#### **13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes**

13.1. The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

## Chapter V. Business year

### 14. Business year

14.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### 15. Distribution right of shares

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. The Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may however and to the extent permitted by law decide to pay interim dividends.

## Chapter VI. Liquidation

### 16. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### 17. Liquidation

17.1. The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. Applicable law

### 18. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2005.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

HBI, S.à r.l. .... 250 Shares

Total: two hundred and fifty Shares ..... 250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, HBI, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period:

HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, P.O. Box 453, L-2099 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HBI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (la «Société»), ayant son siège social au Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.134 et constituée en vertu d'un acte reçu le 22 juin 2005 par le notaire Elvinger, précité et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Ces statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises depuis sa constitution, en particulier:

- la dénomination de la Société a été changée de KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. en HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 11 juillet 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

- les Statuts ont été refondus en vertu d'un acte reçu le 11 juillet 2005 par le notaire Hellinckx, soussigné, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

- le capital de la Société a été augmenté de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,- EUR) à cent neuf mille cinq cent vingt cinq euros (EUR 109.525,-) en vertu d'un acte reçu le 11 juillet 2005 par le notaire Hellinckx, résidant à Mersch, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

- le capital de la Société a été augmenté de cent neuf mille cinq cent vingt cinq euros (EUR 109.525,-) à deux cent trente-cinq mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 235.575,-) en vertu d'un acte reçu le 22 juillet 2005 par le notaire Hellinckx, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

- la dénomination de la Société a été changée de HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. en HBI, S.à r.l. et le capital de la Société a été augmenté de deux cent trente-cinq mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 235.575,-) à trois cent douze mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 312.575,-) en vertu d'un acte reçu le 27 juillet 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations; et

- le capital de la Société a été augmenté de trois cent douze mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 312.575,-) à trois cent vingt mille trois cents euros (EUR 320.300,-) en vertu d'un acte reçu le 28 juillet 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

- le capital de la Société a été augmenté de trois cent vingt mille trois cents euros (EUR 320.300,-) à quatre cent soixante et onze mille cent soixante-quinze euros (EUR 471.175,-) en vertu d'un acte reçu le 10 août 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

- le capital de la Société a été augmenté de quatre cent soixante et onze mille cent soixante-quinze euros (EUR 471.175,-) à quatre cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-quinze euros (EUR 488.175,-) en vertu d'un acte reçu le 11 août 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

- le capital de la Société a été augmenté de quatre cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-quinze euros (EUR 488.175,-) à cinq cent douze mille six cent soixante quinze euros (EUR 512.675,-) en vertu d'un acte reçu le 12 août 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

- le capital de la Société a été augmenté de cinq cent douze mille six cent soixante quinze euros (EUR 512.675,-) à cinq cent dix-sept mille cent soixante-quinze euros (EUR 517.175,-) en vertu d'un acte reçu le 19 août 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, résidant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 26 août 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup>. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

#### 1. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HBI LuxFinCo, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

#### 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

### 3. Objet

3.1. L'objet de la Société est de:

3.1.1. de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.1.2. d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts.

3.2. Pour les besoins de l'article 3.1.1, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

3.3. La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

3.3.1. emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes) de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2. avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toutes Sociétés Apparentées;

3.3.3. accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.3.4. entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.3.5. conclure des contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

### 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II. Capital, Parts

### 5. Capital social

5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2. Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

### 6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### 7. Transfert des parts

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3. De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

### Titre III. Gérance

#### 8. Gérance

8.1. La Société sera administrée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance» ou le «Gérant»).

8.2. Le Gérant Unique ou le Gérant n'est pas obligatoirement un Associé. Le Gérant Unique et le Gérant pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés détenant la majorité des votes.

8.3. Toute décision à prendre concernant la gestion de la Société sera prise, soit par le Gérant Unique, soit collectivement par le Conseil de Gérance conformément à l'article 12 des Statuts.

8.4. Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique ou à deux Gérants tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par deux Gérants ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

#### 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

#### 10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

#### 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### 12. Réunion du conseil de gérance

12.1. En cas de Conseil de Gérance, le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3. Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de 50% des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5. Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par plus de 50% des membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

### Titre IV. Assemblée générale des associés

#### 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

13.1. L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

## Titre V. Exercice social

### 14. Exercice social

14.1. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3. Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

### 15. Droit de distribution des parts

15.1. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2. Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3. Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## Titre VI. Liquidation

### 16. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

### 17. Liquidation

17.1. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés.

17.2. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Titre VII. Loi applicable

### 18. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

HBI, S.à r.l. .... 250 Parts Sociales

Total: deux cent cinquante Parts Sociales. .... 250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, HBI, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé Gérant Unique pour une période indéterminée:

HBI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.134.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant Unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, B.P. 453, L-2099 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, vol. 149S, fol. 79, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

J. Elvinger.

(081729.3/211/505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

---

**CURVER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. RUBBERMAID LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: L-4578 Differdange, Z.I. Hahneboesch.

R. C. Luxembourg B 46.419.

Statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 septembre 2005.

P. Bettingen

Notaire

(081498.3/202/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

---

**SHKM S.A., Société Anonyme,  
(anc. ACTARIS EXPANSION 2 S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 109.544.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

J. Elvinger

Notaire

(081535.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

---

**MANUEL SILVA IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 90.266.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081579.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

---

**LACUNA INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

H. R. Luxemburg B 77.987.

*Auszug aus der ausserordentlichen Generalversammlung vom 18. August 2005*

Die Aktionäre der LACUNA INVESTMENT INTERNATIONAL S.A. nehmen den Rücktritt von Herrn Thomas Amend aus dem Verwaltungsrat an.

Luxemburg, den 13. September 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour LACUNA INVESTMENT INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Réviseur d'Entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081462.3/601/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

---

70963

**COFINES, COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ESTEREL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 16.825.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 7 septembre 2005*

*Première résolution*

L'assemblée prend acte de la démission des quatre membres du Conseil d'Administration actuels en fonction, et les remercie pour leur activité déployée jusqu'à ce jour, à savoir:

- Monsieur Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur et président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Laurent Forget, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Madame Isabelle Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes actuel en fonction, et le remercie pour son activité déployée jusqu'à ce jour, à savoir:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de pourvoir à leur remplacement en appelant aux fonctions d'administrateurs avec effet immédiat:

- Monsieur Emile Vogt, demeurant professionnellement au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Jacques Reckinger, demeurant professionnellement au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur René Schlim, demeurant professionnellement au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur René Schlim, demeurant professionnellement au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, administrateur.

L'assemblée décide d'appeler aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 25 août 2005:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Leurs mandats auront la même échéance que celle de leurs prédécesseurs.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au:

40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01536. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081975.3/024/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

**ERNST & YOUNG, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 47.771.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du conseil d'administration de la Société datée du 3 août 2005, que la signature conjointe de Monsieur Werner Weynand sera obligatoire en toutes circonstances aux fins de valablement représenter la Société, pour tout ce qui concerne les activités de la Société en matière de formation professionnelle continue.

Pour toutes les autres activités que la Société exercera en dehors de la formation professionnelle continue, les pouvoirs de signature en vigueur restent applicables.

Munsbach, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, réf. LSO-BI00176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081464.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

**LUNINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 45.579.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(081599.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

---

**DIATEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 39.706.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081601.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

---

**LMF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 84.552.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081602.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

---

**SHAKIAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 32.524.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081603.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

---

**GREEN COVE CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 92.027.

*Extrait d'information du 9 septembre 2005 concernant les parts de la société*

Cet extrait vise à informer les tiers du changement suivant concernant la détention des parts de la société GREEN COVE CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l.

- Suite à l'augmentation de capital de la société CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., par apport en nature des parts détenues par la société IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK S.A. dans la société GREEN COVE CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., il résulte que la société CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l. devient l'associé unique de la société GREEN COVE CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., en date du 30 décembre 2003, avec 193.648 parts.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

H. Boersen / M. van Krimpen  
Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081566.3/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

---

**NEPTUNA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 109.274.

Il résulte d'un contrat sous seing privé, signé le 11 juillet 2005, que GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., une société en commandite ayant son siège social à c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 aux Etats-Unis d'Amérique, l'associé unique de la Société a cédé 83 parts sociales d'une valeur de 25 euros chacune qu'elle détenait dans la Société, à BC EUROPEAN CAPITAL VII-1, une société en commandite ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, et 83 parts sociales d'une valeur de 25 euros chacune à BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP-1, une société en commandite ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, avec effet au 11 juillet 2005.

Suite à ce contrat de cession, la Société a désormais trois associés:

- GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., détenant à présent 334 parts sociales,
- BC EUROPEAN CAPITAL VII-1, détenant 83 parts sociales, et
- BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP-1, détenant 83 parts sociales.

Pour extrait sincère et conforme

NEPTUNA HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02283. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(081455.3/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

---

**RESEAUX TEL LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 101.219.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 septembre 2005 que:

H CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, a été nommée Commissaire, en remplacement de FACTS SERVICES, S.à r.l., démissionnaire.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2005.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01938. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(081465.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

---

**NUOVO PIGNONE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 92.082.150,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 17.045.

EXTRAIT

En date du 27 juillet 2005, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mme Chantal Ryan et tant que gérant B est acceptée avec effet au 27 juillet 2005.
- M. Fraser Kochan, manager, avec adresse professionnelle au 32 Reid Street, Colombia House, Hamilton, Bermuda BX HM 11 a été nommé nouveau gérant B avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2005.
- M. Pierre-Yves Monoyer, manager, avec adresse professionnelle au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, a été nommé nouveau gérant B avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Luxembourg, le 27 août 2005.

Signature

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01240. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(081574.3/2460/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

---

70966

**MUSCA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 96.900.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 septembre 2005 que:  
H CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 105, route de Diekirch à L-7220 Walferdange, a été nommée Commissaire, en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., démissionnaire.  
Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02471. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081472.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

**JOLUX INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 87.680.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 5 septembre 2005, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire MM. Johan Kullander et Mikael Holmberg, ainsi que Mme Nadine Gloesener comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
2. De réélire M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(081515.3/1369/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

**BECKHAM INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.  
R. C. Luxembourg B 98.271.

*Extrait des décisions prises le 6 juin 2005 par l'associé unique*

L'Associé unique a décidé:

- d'accepter la démission de Robbin Herring, ayant son adresse professionnelle au 17 Columbus Courtyard, London, pour l'exécution de son mandat de gérant de la société jusqu'à ce jour;
- de nommer au fonction de gérant:  
M. Graham Langlay-Smith, ayant son adresse professionnelle au 1 Cabot Square, London E14 4QJ, United Kingdom.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour BECKHAM INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02812. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081585.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

**CROSSING TELECOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Münsbach, Zone Industrielle de Münsbach.  
R. C. Luxembourg B 86.244.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081768.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

**TRADEGRO HOLDINGS LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 89.393.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance en date du 11 août 2005*

- L'adresse de la succursale luxembourgeoise est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2005 du 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

- La démission de M. Guy Bernard, 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg en tant que gérant avec effet au 24 mai 2005 a été acceptée, confirmée et ratifiée.

- M. Hermanus R.W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg a été nommé en tant que gérant en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 24 mai 2005.

- M. Hermanus R.W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg a été nommé représentant permanent de la succursale luxembourgeoise en remplacement du M. Guy Bernard, 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 24 mai 2005.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00855. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081557.3/631/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

---

**MAITLAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,  
(anc. MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A.).**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 13.583.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 5 août 2005:

Les mandats des administrateurs sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire:

*Administrateurs:*

Monsieur John B. Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;

Madame Alanna Woods, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;

Monsieur Steven Georgala, 35, rue de la Boétie, F-75008 Paris;

Monsieur Hermanus R.W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;

Monsieur Alan D. Butler, Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081553.3/631/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

---

**AZTEC (LUXEMBOURG) S.e.c.s., Société en commandite simple.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 96.847.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 30 juin 2005 au siège social que le capital social a été réduit à concurrence de EUR 40.000.000 pour le ramener de son montant de EUR 106.577.750 à EUR 66.577.750 par remboursement du même montant à l'associé commanditaire et annulation de 400.000 parts commanditaires.

Pour extrait conforme

Signature

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081607.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

---

**H.E.M. LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 110.509.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le premier septembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- GL CONSULTING S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.282,

ici représentée par Chantal Simon, manager juridique, demeurant à Thionville (France), en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée;

2.- JOMI INVEST S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 107.644,

ici représentée par Chantal Simon, manager juridique, demeurant à Thionville (France), en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: H.E.M. LUX S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la création, location, prise en location, gérance et exploitation de toutes entreprises de location de véhicules industriels de moins de 3,5 tonnes de poids total en charge, la location de tous véhicules automobiles ainsi que l'exploitation de toutes entreprises de transports publics routiers de marchandises assurée par des véhicules de plus et de moins de 3,5 tonnes soit directement ou indirectement ainsi que toutes activités annexes ou connexes.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente et un (31,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à libération complète du capital et ensuite, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou, en ce qui concerne la gestion journalière, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- GL CONSULTING S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.282, cinq cents actions	500
2.- JOMI INVEST S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 107.644, cinq cents actions	500
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cinquante (50%) pour cent de sorte que la somme de quinze mille cinq cents (15.500,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400,-) euros.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Eric Han, gérant de société, né le 14 août 1960 à Pompey/Meurthe et Moselle (France), demeurant à F-57130 Ars-sur-Moselle, 57, rue du Bois le Prêtre;
- 2.- Muriel Corbier, salariée, née le 29 décembre 1956 à Frolois/Meurthe et Moselle (France), demeurant à F-57130 Ars-sur-Moselle, 57, rue du Bois le Prêtre;
- 3.- Maryvonne Besse, sans état, née le 16 mars 1957 à Tulle (France), demeurant à F-57160 Moulins-les-Metz, 21, rue de Jouy.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Jean Greff, expert-comptable agréé, né à Forbach/Moselle (France), le 19 août 1957, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2010.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ch. Simon, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2005, vol. 897, fol. 12, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Suit copie d'annexe:

*Réunion du Conseil d'Administration*

A l'instant,

Eric Han, gérant de société, né le 14 août 1960 à Pompey/Meurthe et Moselle (France), demeurant à F-57130 Ars-sur-Moselle, 57, rue du Bois le Prêtre, Muriel Corbier, salariée, née le 29 décembre 1956 à Frolois/Meurthe et Moselle (France), demeurant à F-57130 Ars-sur-Moselle, 57, rue du Bois le Prêtre et Maryvonne Besse, sans état, née le 16 mars 1957 à Tulle (France), demeurant à F-57160 Moulins-les-Metz, 21, rue de Jouy, administrateurs de la société H.E.M. LUX S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment Eric Han, préqualifié, administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Dudelange, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Signé: E. Han, M. Corbier, M. Besse.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 septembre 2005, vol. 897, fol. 12, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 septembre 2005.

F. Molitor.

(082018.3/223/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

**ALMEGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 71.544.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 5 septembre 2005*

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale, à savoir:

*Administrateurs:*

- Monsieur John B. Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;
- Monsieur Steve Georgala, 35, rue la Boétie, F-75008 Paris;
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.

*Commissaire Aux Comptes:*

- FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l. avec siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081555.3/631/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

**GIGLIO INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R. C. Luxembourg B 102.154.

*Extrait des décisions prises le 6 juin 2005 par l'associé unique*

L'Associé unique a décidé:

- d'accepter la démission de Robbin Herring, ayant son adresse professionnelle au 17 Columbus Courtyard, London, pour l'exécution de son mandat de gérant de la société jusqu'à ce jour;

- de nommer au fonctions de gérant:

M. George Kountouris, ayant son adresse professionnelle au 1 Cabot Square, London E14 4QJ, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour GIGLIO INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02813. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081587.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

**EUROPA EAGLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 110.527.

## STATUTES

In the year two thousand and five, on the ninth of September.  
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

here represented by:

Mr Régis Galiotto, employee, with professional address in 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 9, 2005.

2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

here represented by:

Mr Régis Galiotto, previously named, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 9, 2005.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which is herewith established as follows:

### **Art. 1. Form**

There is hereby established by the appearing parties a société à responsabilité limitée (limited liability company) (the «Company») governed by the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

### **Art. 2. Denomination**

The Company will exist under the denomination of EUROPA EAGLE, S.à r.l.

### **Art. 3. Object**

The main purpose of the company is the holding of completed built real estate and or real estate in construction process, in Luxembourg or abroad, by direct or indirect means (through branches or subsidiaries).

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

### **Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

### **Art. 5. Registered Office**

The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

### **Art. 6. Capital**

The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Amendment of the capital**

The capital may at any time be amended by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares**

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, and to one vote at the general meetings of the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares**

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Joint co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares**

1. Transfer in case of a single partner

The transfers of shares are free.

2. Transfer in case of plurality of partners

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

No transfer of redeemable shares reporting to a specific class may take place without the unanimous consent of the partners owners of the shares of the concerned class.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 11. Formalities**

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder**

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Management**

The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the

managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

#### **Art. 14. Powers**

The manager(s) has(have) the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the managers.

#### **Art. 15. Events affecting the manager**

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

#### **Art. 16. Liability of the manager**

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

#### **Art. 17. Statutory Auditors**

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

#### **Art. 18. Decisions of the shareholders**

1. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company is composed of several shareholders, no decision is validly taken, unless it is approved by shareholders representing together half of the corporate capital. All amendments to the present Articles of Incorporation have to be approved by shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

#### **Art. 19. Decisions**

The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The power-of-attorneys are attached to the minutes.

#### **Art. 20. Financial year**

The financial year begins on January 1st and ends on December 31st, the same year.

#### **Art. 21. Balance-sheet**

Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of August 10th, 1915.

#### **Art. 22. Allocation of profits**

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be, without prejudice to the power of the management to allocate payments on account of dividends, within the limits permissible under the law.

#### **Art. 23. Dissolution, liquidation**

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 24. Matters not provided**

All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

*Subscription and payment*

All five hundred (500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares
1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., prenamed . . . . .	11,850.- EUR	474
2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., prenamed . . . . .	650.- EUR	26
Total . . . . .	12,500.- EUR	500

The amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, have been observed.

*Transitory provisions*

The first financial year starts on the present date and ends on December 31, 2005.

*Expenses, valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

*Extraordinary general meeting*

And immediately upon incorporation, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to the holding of an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

I.- Resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the day the shareholder(s) approve the annual accounts of the year ending on December 31, 2005:

- Mr Vincent Goy, company director, residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Mr Eric Biren, company director, residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Mr Charles Graham, company director, residing at 136, Sloane Street, London SW1X 9AY.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 14 of the Articles of Incorporation of the Company.

II.- Resolved to fix the number of independent auditors at one (1) and resolved to appoint the following as independent auditor for a period ending on the day the shareholder(s) approve the annual accounts of the year ending on December 31, 2005:

the company DELOITTE S.A., a société anonyme, with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 67.895).

III.- The registered office of the Company shall be set at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, ici représentée par:

Monsieur Régis Galiotto, employé, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 9 septembre 2005.

2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, ici représentée par:

Monsieur Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Les procurations signées ne varietur par la personne comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer par les présentes:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme**

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des statuts.

#### **Art. 2. Dénomination**

La Société prend la dénomination sociale de EUROPA EAGLE, S.à r.l.

#### **Art. 3. Objet**

L'objet principal de la Société est la détention d'immeubles construits ou à construire à Luxembourg ou à l'étranger, de manière directe ou indirecte (à travers succursales ou filiales).

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

#### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 5. Siège social**

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant.

Le gérant pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où le gérant le jugera utile.

#### **Art. 6. Capital social**

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées par part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés ou de l'associé unique selon le cas, par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou à l'associé unique selon le cas, ou pour être affecté à la réserve légale.

#### **Art. 7. Modification du capital social**

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

#### **Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales**

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, et à une voix aux assemblées générales des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

#### **Art. 9. Indivisibilité des parts sociales**

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les co-propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

#### **Art. 10. Cession de parts**

1. Cession en cas d'associé unique

Les cessions de parts sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Aucune cession de parts sociales rachetables relevant d'une catégorie spécifique ne peut être effectuée qu'avec l'agrément unanime des associés propriétaires des parts de la catégorie concernée.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts du capital social.

### **Art. 11. Formalités**

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

### **Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé**

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### **Art. 13. Gérance**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

### **Art. 14. Pouvoirs**

Le(s) gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des gérants.

### **Art. 15. Evénements atteignant la gérance**

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

### **Art. 16. Responsabilité de la gérance**

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de ses (leurs) fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) pour le compte de la Société. Il (Ils) n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son (leur) mandat.

### Art. 17. Commissaire aux comptes

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

### Art. 18. Décisions de l'associé ou des associés

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le gérant aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

### Art. 19. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par le gérant au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

### Art. 20. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

### Art. 21. Bilan

Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social de la Société connaissance des documents complets, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915.

### Art. 22. Répartition des bénéfices

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés, sans préjudice du pouvoir du gérant de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.

### Art. 23. Dissolution, Liquidation

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Art. 24. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales
1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., prédésignée . . . . .	11.850,- EUR	474
2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., prédésignée . . . . .	650,- EUR	26
Total . . . . .	12.500,- EUR	500

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le trente et un décembre 2005.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties prénommées, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée et se considérant dûment convoquées, ont décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes:

I.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3) et sont nommés gérants pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

a) Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, domicilié à l'adresse suivante: 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

b) Monsieur Eric Biren, administrateur de société, domicilié à l'adresse suivante: 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

c) Monsieur Charles Graham, administrateur de société, domicilié à l'adresse suivante: 136, Sloane Street, Londres SW1X 9AY.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 14 des statuts de la Société.

II.- Le nombre de réviseurs d'entreprises est fixé à un (1) et est nommé réviseur d'entreprises pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

la société DELOITTE S.A., une société anonyme, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 67.895).

II.- Le siège social est fixé au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2005, vol. 897, fol. 16, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 septembre 2005.

J.-J. Wagner.

(082110.3/239/464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

**TONFA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 37.564.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02828, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081772.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

**ANTIGONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 39.102.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril 2005 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'Assemblée Générale ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs:

- Monsieur A. De Bernardi,

- Monsieur J.M. Heitz,

- Madame M.F. Ries-Bonani,

et du Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Adrien Schaus,

pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082318.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

70979

**FLASH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 54.750.

*L'extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 mai 2005:*

1. La démission des administrateurs a été acceptée comme suit:
    - a. Monsieur Philippe Moreno demeurant au 8 am Becheler, L-7213 Bridel;
    - b. TOP ASSET MANAGEMENT S.A. ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.
  2. La démission de Monsieur Philippe Moreno, en tant qu'administrateur-délégué, est acceptée avec effet immédiat.
  3. La nomination des administrateurs suivants a été acceptée:
    - a. SIREN GLOBAL S.A. ayant son siège social en République de Panama;
    - b. ASTROMELIA S.A. ayant son siège social en République de Panama.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

*Réviseurs d'entreprises*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02660. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(081593.3/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

**CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SUE HOLDING, S.à r.l.).**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 103.927.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP, LLC, a company incorporated under the law of Delaware (USA), having its registered office at c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801 and its principal place of business at 850 Third Avenue, 12th Floor, New York NY10022, USA, here represented by Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 25, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of SUE HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, incorporated by deed of the undersigned notary, on November 3, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 41 of January 14, 2005. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on July 21, 2005;
- that the sole partner has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The sole partner decides to amend the company's name into CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE HOLDINGS, S.à r.l. and decides the subsequent amendment of article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 4.** The Company will have the name CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE HOLDINGS, S.à r.l.»  
There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP, LLC, une société constituée sous la loi de Delaware (USA), ayant son siège social à c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801 et son principal établissement à 850 Third Avenue, 12th Floor, New York NY10022, USA,

ici représentée par Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juillet 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société SUE HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 41 du 14 janvier 2005. Les statuts ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juillet 2005;

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE HOLDINGS, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société aura la dénomination CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE HOLDINGS, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 août 2005, vol. 432, fol. 70, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(082154.3/242/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

**GOLDSTAR INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.122.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Signature.

(081776.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

**M.J. CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000.**

Siège social: Sanem.

R. C. Luxembourg B 75.331.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sanem, le 15 septembre 2005.

Signature.

(081785.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

**M.J. CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000.**

Siège social: Sanem.

R. C. Luxembourg B 75.331.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sanem, le 15 septembre 2005.

Signature.

(081786.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

**I.F.T. (INTERNATIONAL FIL TRADING) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 110.941.

**STATUTS**

L'an deux mille cinq, le vingt-six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Angleterre), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5114605,

2) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Grande-Bretagne), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5019056,

lesquelles sociétés sont ici représentées par Monsieur Frank Ferron, clerc de notaire, demeurant à Bofferdange, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées à Luxembourg, le 25 août 2005, lesquelles procurations, resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de I.F.T. S.A. (INTERNATIONAL FIL TRADING).

Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services et la mise en relation clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Il peut signer tous actes d'achat, d'échange ou de vente d'immeubles, emprunter, avec ou sans garantie, consentir toutes sûretés hypothécaires ou autres sur les biens sociaux au profit de tous instituts de crédits, renoncer à tous privilèges du vendeur avant comme après paiement du prix de vente, consentir toutes mainlevées ou postpositions.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 6.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature unique de l'administrateur délégué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1<sup>er</sup> exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2006.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, prédite, cinquante actions .....	50
2) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, prédite, cinquante actions .....	50
Total: cent actions .....	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

#### *Constataion*

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

#### *Estimation du coût*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.440,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

1) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Angleterre), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5019056.

2) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 85.664.

3) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Grande-Bretagne), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5114605.

La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. est nommée administrateur-délégué.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011. Est nommé commissaire:

La société FID'AUDIT UK LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place, inscrite au Companies House à Londres sous le numéro OC 303979.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2011.

2) Le siège de la société est établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Ferron J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, vol. 25CS, fol. 45, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

J.-P. Hencks.

(082177.3/216/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

**TRADEGRO LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 89.392.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance en date du 11 août 2005*

- L'adresse de la succursale luxembourgeoise est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2005 du 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

- La démission de M. Guy Bernard, 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg en tant que gérant avec effet au 24 mai 2005 a été acceptée, confirmée et ratifiée.

- M. Hermanus R.W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg a été nommé en tant que gérant en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 24 mai 2005.

- M. Hermanus R.W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg a été nommé représentant permanent de la succursale luxembourgeoise en remplacement du M. Guy Bernard, 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 24 mai 2005.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081560.3/631/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

**BREGAL-BIRCHILL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. EGERIA LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 132.124.800,-.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 57.794.

EXTRAIT

En date du 31 décembre 2004, les associés GESTADOR S.A., Louis L. Brenninkmeijer et Stanislaus H.M. Brenninkmeijer ont cédé 10.001 parts sociales à BREGAL INVESTMENT L.P., ayant son siège social à Edinburgh, (Grande-Bretagne), 50 Lothian Road, Festival Square.

Pour extrait conforme

M. de Groote

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081609.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

**TRADEGRO LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: GY1 4NA Guernsey, St. Peter Port, Sarnia House, Le Truchot.  
Siège de la succursale: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 89.392.

Le bilan au 28 février 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081810.3/631/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

---

**MOCAFLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7420 Cruchten, 51A, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 20.162.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081823.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

---

**MARTUR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 29.516.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 juin 2005 à 14.30 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Madame Denise Vervaeet et LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC, Administrateurs et de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux Comptes, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2005.
- L'Assemblée Générale prend note de la décision de Monsieur Ewen de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur et le remercie pour sa coopération.
- L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement:  
Madame Joëlle Lietz,  
18A, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03318. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082317.3/1172/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

---

**FAREALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 89.378.

*Extrait des procès-verbaux des conseils d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2005*

Successivement, le Conseil d'Administration a accepté les démissions de C.L.M.S. (LUXEMBOURG) S.A. et Michel Di Benedetto et a décidé de coopter:

- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires demeurant à Luxembourg;
- S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Les nominations seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le siège social est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour copie conforme

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082665.3/1023/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

---

**F.E.C., FINANCIERE EUROPEENNE DE CAPITALISATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 62.398.

*Extrait des procès-verbaux des conseils d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2005*

Successivement, le Conseil d'Administration a accepté les démissions de C.L.M.S. (LUXEMBOURG) S.A. et Dominique Moinil et a décidé de coopter:

- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires demeurant à Luxembourg;
- S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Les nominations seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le siège social est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour copie conforme  
N. Schmitz  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082666.3/1023/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

**FERMIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.  
R. C. Luxembourg B 66.527.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081831.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

**DISPERLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.  
R. C. Luxembourg B 54.896.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Signature  
Mandataire

(081875.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

**VIVALUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 25.940.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 mai 2005 à 11.30 heures à Luxembourg*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A., Administrateurs et de V.O. CONSULTING LUX S.A., Commissaire aux Comptes.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082319.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

**LUDOVICUS INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding,**  
**(anc. LUDOVICUS INVESTMENT, Société Civile).**  
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg E 185.

L'an deux mille cinq, le quinze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile LUDOVICUS INVESTMENT, ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 10 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) n° 155 du 10 mars 1999, modifié par acte du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C n° 788 du 20 septembre 2001, par acte du 17 avril 2002, publié au Mémorial C n° 1094 du 17 juillet 2002 et en dernier lieu par acte du 6 juin 2002, publié au Mémorial C n° 1250 du 27 août 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne Bitterlich, employée privée à L-2086 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Luis Tavares, employé privé à L-2086 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Schul, employée privée à L-2086 Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés, le nombre de parts et la nature des droits qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 303 (trois cent trois) parts sans indication de valeur nominale et tous les droits qui y sont attachés, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la forme sociale de la société d'une société civile en une société anonyme;
2. Modification de la dénomination sociale de LUDOVICUS INVESTMENT en LUDOVICUS INVESTMENT S.A.;
3. Modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante: «La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et telle que modifié par la suite»;
4. Remplacement des 303 parts sans désignation de valeur nominale existantes en 303 actions au porteur sans désignation de valeur nominale et attribution des nouvelles actions au prorata;
5. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 99.264,- pour porter le capital de son montant initial de EUR 751,- à EUR 100.015,- par l'émission de 40.050 actions nouvelles. Le capital est désormais fixé à EUR 100.015,- représenté par 40.353 actions sans désignation de valeur nominale;
6. Souscription et libération des 40.050 actions nouvelles par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible;
7. Fixation de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au 2<sup>e</sup> mardi du mois de juin à 8.00 heures;
8. Nomination des membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
9. Fixation du siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;
10. Refonte complète des statuts afin de les adapter à la nouvelle forme de la société;
11. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société civile (S.C.) en société anonyme (S.A.), sous réserve de la décision favorable à l'augmentation de capital à intervenir ultérieurement lors de cette assemblée.

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par un Réviseur d'Entreprises indépendant, dont il sera fait état ci-après.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de LUDOVICUS INVESTMENT en LUDOVICUS INVESTMENT S.A.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les 303 (trois cent trois) parts sans désignation de valeur nominale existantes par 303 (trois cent trois) actions au porteur sans désignation de valeur nominale et d'attribuer par voie d'échange et subrogation les nouvelles actions aux actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital de la Société.

Tous pouvoirs sont conférés aux organes de la Société aux fins de procéder aux opérations d'échanges et aux écritures requises, partout où il appartiendra.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 99.264,- (quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante-quatre euros), pour porter le capital de son montant initial de EUR 751,- (sept cent cinquante et un euros) à EUR 100.015,- (cent mille quinze euros) par l'émission de 40.050 (quarante mille cinquante) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 40.050 (quarante mille cinquante) actions nouvelles:

Eléonore Vergé .....	13.350 actions
Théodore Vergé.....	13.350 actions
Alexandre Vergé .....	13.350 actions
Total .....	40.050 actions

Chaque action souscrite est intégralement libérée par chacun des souscripteurs par conversion en capital de la nue-propriété de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles sur la Société.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Sont ensuite intervenus aux présentes les souscripteurs prédésignés, ici représentés en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

lesquels, par leur représentant susnommé, ont déclaré souscrire à l'intégralité des actions émises suite à l'augmentation du capital social et les libérer intégralement et chacun pour sa part par conversion en capital d'une partie du compte courant actionnaire constituant des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles, existant à leur profit et à charge de la Société, et en annulation par chacun de ces créances à due concurrence.

#### *Rapport d'évaluation*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Jean Bernard Zeimet, Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### *Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de la transformation de LUDOVICUS INVESTMENT, Société Civile en société anonyme de droit luxembourgeois et qui s'élève à au moins 751,- EUR avant l'augmentation de capital. De même, sur base des vérifications effectuées telles que décrits ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport d'un montant de 99.264,- EUR qui correspond au moins à la valeur nominale de l'augmentation de capital et au nombre et à la valeur nominale des 40.050 actions à mettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Le capital social s'élève donc à EUR 100.015,- (cent mille quinze euros), représenté par 40.353 (quarante mille trois cent cinquante trois) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

La réserve formulée à la première résolution est donc satisfaite et le capital de la Société répond aux conditions requises pour sa transformation en société anonyme et l'octroi du statut de holding régie par la loi de 1929.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au 2<sup>e</sup> mardi du mois de juin à 8.00 heures.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs de la société anonyme à trois.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir à Luxembourg pour statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

1) LOUV, S.à r.l, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.272,

2) FINDI, S.à r.l, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.315,

3) MADAS, S.à r.l, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.316.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes comme requis par la loi sur la société anonyme et jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir à Luxembourg pour statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230.

#### Neuvième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

#### Dixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la nouvelle forme de la société, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

#### **Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Une société anonyme holding luxembourgeoise est régie par les présents statuts avec la dénomination LUDOVICUS INVESTMENT S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société; laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 100.015,- (cent mille quinze euros) représenté par 40.353 (quarante mille trois cent cinquante trois) actions sans désignation de valeur nominale. Ces actions sont rachetables dans les limites fixées par la loi sur les sociétés commerciales.

Toutes les actions seront au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Chaque action donne droit à un vote dans les assemblées générales des actionnaires.

En cas de démembrement des actions, l'usufruitier exercera seul les droits de vote attachés aux actions dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires à l'exception des assemblées générales extraordinaires modificatives des statuts. Lors des assemblées extraordinaires modificatives des statuts, le nu propriétaire exercera les droits de vote attachés aux actions de manière conjointe avec l'usufruitier.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, exception faite de l'hypothèse du démembrement d'actions pour laquelle l'exercice du droit de vote est réglé par les dispositions de l'alinéa qui précède, la société a le droit de suspendre tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a pas été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la société.

#### **Titre II: Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société sera administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne pourra excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration ou par un délégué du conseil.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

### Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 2<sup>e</sup> mardi du mois de juin à 8.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

### Titre IV: Exercice social, Dissolution

**Art. 12.** L'année sociale commencera le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 13.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### Titre V: Disposition générale

**Art. 14.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Onzième résolution

L'assemblée a décidé de donner entière décharge au gérant de la société civile pour l'accomplissement de son mandat à la date de ce jour.

#### Frais

Les frais, droits, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Bitterlich, L. Tavares, I. Schul, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, vol. 24CS, fol. 69, case 6. – Reçu 992,64 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

J. Elvinger.

(082247.3/211/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

### CHIAFIA FINANCING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 76.157.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Signature

Mandataire

(081876.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

### JEOPARDY FINANCING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 76.171.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Signature

Mandataire

(081877.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

**LUGARO FINANCING HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 76.174.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Signature

Mandataire

(081878.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

---

**BPB VALMARAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 81.005.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI02962, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081843.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

---

**BPB VALMARAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 81.005.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI02966, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081849.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

---

**AGAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 72.836.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02881, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Signature.

(081932.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

---

**KIEMKO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 67.779.

- MONTEREY AUDIT, S.à r.l., expert comptable, dénonce le siège social de la société KIEMKO S.A. avec R.C. Lux. B 67.779, et domiciliée 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à dater de ce jour.

- La société CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD ayant son siège social à Tortola, BVI dénonce son mandat d'administrateur dans la société KIEMKO S.A. à dater de ce jour.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

J. Naveaux

Associé

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03613. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082609.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

---

70991

**XARO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 70.698.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le vendredi 2 septembre 2005 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et COSAFIN S.A.

L'assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Pierre Schill.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux comptes viendra à échéance à l'assemblée approuvant les comptes au 31 mars 2006.

Copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082322.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

---

**BELEK LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 95.400,-.**

R. C. Luxembourg B 90.420.

—  
La convention de domiciliation conclue entre la société et MONNET PROFESSIONAL SERVICES, en date du 29 avril 2004, a été résiliée suivant décision commune des parties en date du 21 janvier 2005 (avec effet au 31 décembre 2004).

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082479.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

---

**BIKO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 93.225.

—  
La convention de domiciliation conclue entre la société et MONNET PROFESSIONAL SERVICES, en date du 22 janvier 2004, a été résiliée suivant décision commune des parties en date du 29 septembre 2004 (avec effet au 29 décembre 2004).

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03566. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082481.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

---

**GEF REAL ESTATE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 21.066.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 24 juin 2005 à 11.30 heures à Luxembourg*

*Résolution*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de réélire:

- M. Saud Al Osaimi,
- M. Yacoub Youssef Al Fulajj,
- M. Mohamed Ousseimi,
- M. Mustafa Fakhoury,

en tant qu'Administrateurs de la Société. Leurs mandats expireront lors de l'Assemblée générale des Actionnaires de 2006 qui examinera les comptes de 2005 de la société.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes DELOITTE S.A., Luxembourg pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006 qui examinera les comptes de 2005 de la société.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Extract of the minutes of the annual general meeting of shareholders held at the registered office of the company on June 24, 2005 at 11.30 a.m

Resolution

The Annual General Meeting of the shareholders decide, unanimously, to re-elect:

- Mr Saud Al Osami,
- Mr Yacoub Youssef Al Fulaij,
- Mr Mohamed Ousseimi,
- Mr Mustafa Fakhoury,

as Directors of the Company. Their mandate will expire upon the Annual General Meeting of Shareholders of 2006 which will decide on the 2005 accounts of the Company.

The Annual General Meeting of the Shareholders renewed the mandate of the Statutory Auditor, DELOITTE S.A., Luxembourg for a period ending at the annual general meeting of 2006 which will decide on the 2005 accounts of the Company.

Certified copy

Signature / Signature

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03312. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082320.3/1172/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

---

**COPAT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 159.100,-.**

R. C. Luxembourg B 90.419.

La convention de domiciliation conclue entre la société et MONNET PROFESSIONAL SERVICES, en date du 29 avril 2004, a été résiliée suivant décision commune des parties en date du 21 janvier 2005 (avec effet au 31 décembre 2004).

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082482.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

---

**TRILUX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 66.500,-.**

R. C. Luxembourg B 90.421.

La convention de domiciliation conclue entre la société et MONNET PROFESSIONAL SERVICES, en date du 29 avril 2004, a été résiliée suivant décision commune des parties en date du 21 janvier 2005 (avec effet au 31 décembre 2004).

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03580. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082483.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

---

**ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 3.000.000,-.**

R. C. Luxembourg B 80.525.

La convention de domiciliation conclue entre la société et MONNET PROFESSIONAL SERVICES, en date du 29 avril 2004, a été résiliée suivant décision commune des parties en date du 21 janvier 2005 (avec effet au 31 décembre 2004).

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082484.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

---